© Drogues Info Service - 6 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

Depistage

Par Profil supprimé Postée le 06/02/2012 22:01

Bonsoir, voici mon témoignage s'en suit ma question :

Alors voilà j'ai été un consommateur de cannabis (moyenne 1 joint par jour) pendant plus d'un an.
Je me suis donc raisonné à arrêter, malheureusement j'ai participé à une soirée de noël un peu festive après 3 semaines de sevrage où j'ai consommé un à deux joints durant la soirée!
Malheureusement, au retour de cette soirée je me suis fait arrêter par un contrôle routier où l'on m'a suspendu mon permis pour 3 mois!! Depuis, je n'y ai pas personnellement retouché, mais mon colloc' quant à lui fume régulièrement (moyenne de 2 joints par soir) dans nos pièces communes qui ne sont pas aérées au vu du froid...
J'ai posté en ce début février, mon dossier à la préfecture pour définir d'une date de passage devant la commission des médecins pour différentes analyses. J'estime donc avoir 15jours devant moi avant ce contrôle médicale.

Pourrais-je être amené à avoir un résultat positif? Est-ce dû à ma consommation passive?
Si oui, le résultat positif peut-il être remis en cause si je ne suis dès aujourd'hui plus en contact avec une quelconque fumée/consommation passive?

Merci par avance pour vos réponses et conseils,

Pour information: Corpulence normale (Sexe: M, poids: 75Kg, taille: 1,8m)

Mise en ligne le 07/02/2012

Bonjour,

Pour un fumeur régulier, comme cela a été votre cas, le THC peut rester dépistable dans les urines jusqu'à 70 jours.
Le fait d'être exposé passivement mais quotidiennement, dans un environnement non aéré, pourrait, sans certitude, avoir une incidence sur les résultats de vos tests prochains. De la même manière, il n'est pas possible de prévoir avec exactitude si le fait de ne plus inhaler cette fumée passive d'ici votre contrôle médical changerait la positivité de vos analyses, d'autant que compte tenu de la longue durée de traçabilité du cannabis dans les urines, votre ancienne consommation reste peut être encore décelable.

Devant toutes ces incertitudes, nous vous conseillons évidemment de ne pas refumer mais également de voir avec votre colocataire comment il pourrait modifier ses habitudes de consommation.

Cordialement.